



für Menschen
mit Handicap

pour personnes
avec handicap

per persone
con handicap

per persunas
cun handicap

Déclaration de la Conférence nationale des Présidents-es Procap du 18 avril 2009 à Olten

Votation du 27 septembre 2009

Nous nous engageons avec détermination pour le OUI au financement additionnel de l'AI

L'association Procap – anciennement Association Suisse des Invalides ASI – a été créée il y a 79 ans avec pour objectif prioritaire la création d'une assurance pour personnes avec handicap. Cette revendication majeure a enfin été exaucée trente ans plus tard lors de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (AI) en 1960.

Aujourd'hui, l'AI a une nouvelle fois besoin de notre soutien. Celui-ci se concrétisera par notre fort engagement dans la campagne de votation du 27 septembre prochain, pour un financement additionnel limité dans le temps. Car l'AI connaît d'énormes difficultés financières : sa dette actuelle frise en effet les 13 milliards de francs.

Les bénéficiaires de rentes AI et les personnes avec handicap ont déjà fourni un effort très conséquent ces dernières années dans le but d'améliorer la situation de l'AI. De nombreuses mesures d'économie ont déjà été prises – parfois dans la douleur. C'est ainsi que certains de nos membres ont vu la suppression de leur rente complémentaire pour conjoint, perdant au passage plusieurs milliers de francs par année. Les personnes avec handicap ont donc déjà payé pour l'assainissement de l'AI !

De son côté, l'AI elle-même n'est pas restée inactive : l'introduction des médecins-conseil permet aujourd'hui un contrôle strict des nouvelles attributions de rentes. Par ailleurs, l'intégration professionnelle est nettement favorisée. L'AI a désormais la possibilité d'agir rapidement lorsqu'une personne risque de perdre son emploi des suites d'une maladie ou d'un accident.

Procap
Schweizerischer
Invaliden-Verband
Froburgstrasse 4
Postfach
CH-4601 Olten
www.procap.ch

Tel. 062 206 88 88
Fax 062 206 88 89
PC 46-1809-1



für Menschen
mit Handicap

pour personnes
avec handicap

per persone
con handicap

per persunas
cun handicap

L'assainissement financier de l'AI ne peut donc pas passer par une baisse des dépenses. Ce sont au contraire les entrées financières qui doivent être augmentées. C'est pourquoi le Parlement a décidé l'an dernier une hausse de la TVA de 0,4 point, au bénéfice de l'AI, pour une période de 7 ans. Cet allègement de la dette de l'AI permettra d'assurer la mise en place des nouvelles mesures d'intégration professionnelle.

Le premier devoir d'un Etat est de soutenir les personnes en difficulté ; c'est ce qui explique la création des diverses assurances sociales. En période de crise économique, la pression s'accroît sur un nombre toujours plus important de personnes. Il est donc primordial de renforcer les institutions sociales dans ces moments particuliers et, en l'occurrence, de dire un OUI clair et déterminé à l'AI.

Procap a fondé l'association « Pro AI » avec d'autres organisations du domaine du handicap et s'engage en faveur du OUI dans la perspective de la votation du 27 septembre 2009.

Nous, présidentes et présidents des 50 sections locales Procap, avec le soutien de nos 20'000 membres, allons nous engager dans un long travail de persuasion. Nous sommes persuadés que l'électorat comprendra notre position et qu'il acceptera de garantir le filet social des personnes qui en ont le plus besoin.

Procap
Schweizerischer
Invaliden-Verband
Froburgstrasse 4
Postfach
CH-4601 Olten
www.procap.ch

Tel. 062 206 88 88
Fax 062 206 88 89
PC 46-1809-1